

STATISTIQUES

BUDGET	2016	2017
REVENUS		
Taxes	428 440\$	477 758\$
Services	158 934\$	159 882\$
Tenant lieu de taxes	6 677\$	6 166\$
Source locale	140 744\$	154 913\$
Transfert	391 879\$	446 481\$
Total des revenus	1 126 674\$	1 245 200\$
DÉPENSES		
Administration générale	206 936\$	234 497\$
Sécurité publique	68 401\$	70 504\$
Transport	214 556\$	241 394\$
Hygiène du milieu	198 930\$	196 620\$
Santé & bien-être	4 650\$	3 950\$
Urbanisme	14 044\$	35 252\$
Loisirs & culture	135 148\$	147 547\$
Frais de financement	41 938\$	37 091\$
Remboursement de la dette	219 071\$	252 221\$
Financement des investissements	13 000\$	3 000\$
Activités d'investissement	10 000\$	23 124\$
Total des dépenses	1 126 674\$	1 245 200\$
TAUX DE TAXES (par 100\$ d'évaluation)		
	2016	2017
Taxe foncière générale	1.11\$	0.92\$
TAUX DES SERVICES (part résidentielle)		
	2016	2016
Aqueduc	107.24\$	100.53\$
Assainissement des eaux	185.00\$	185.00\$
Matières résiduelles	210.00\$	210.00\$
Total des services	502.24\$	495.53\$
TAUX ÉGOUT		
Calculé pour une résidence de 75 pieds pour 22.86 mètres de façade		
Taux 2016 et 2017: 1.00 \$ le mètre linéaire	66.07 \$	66.07 \$
Total des services	568.31 \$	561.60 \$

MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE

BUDGET 2017

Les travaux relatifs à l'adoption du budget 2017 sont terminés. Globalement, le total est un peu plus élevé que l'an passé, soit de 118 526 \$.

Puisque cet automne la municipalité a eu un nouveau dépôt de rôle pour les années 2017-2018 et 2019 et que la valeur de celui-ci a augmenté en moyenne d'environ 34 %, cela a permis de diminuer le taux de taxes foncières qui passe de 1.11 \$ à 0.92 \$ du cent dollars d'évaluation.

Étant donné que la valeur des immeubles a varié beaucoup, le conseil a pu maintenir les mêmes taux au niveau des services. Par contre il y a une économie au niveau du service d'eau potable en raison du nombre d'usager qui a changé.

Plusieurs entretiens majeurs sont prévus pour 2017, dont la réparation du toit au bassin d'eau potable. Une étude sera exécutée dans un projet de développement des rues Bergeron Est et Rivest Est.

Une subvention a été accordée à la municipalité afin d'effectuer les réparations à l'édifice du Pavillon. Cette subvention représente 50 % des coûts admissibles.

La municipalité continue de vous offrir la possibilité de cinq versements avec le paiement par des moyens automatisés, tels que guichet, internet, Accès D, etc. Cependant, cela demeure encore accessible par la poste. Pour ceux qui le désirent, il est possible de calculer des versements égaux, hebdomadaire, aux deux semaines ou au mois, incluant les intérêts, s'il y a lieu, si ce moyen vous convient mieux. La directrice générale, secrétaire trésorière procédera à la préparation du rôle de perception. Par la suite, elle effectuera l'envoi des comptes de taxes dans les délais prescrits par la loi.

Monique Rivest, directrice générale
Le 9 janvier 2017